

ABONNEMENTS :

DU AN . . . 48 fr. Trois mois . . . 12 fr.
Six mois . . . 24 fr. Un mois . . . 5 fr.

Les abonnements datent des
1^{er} et 15 de chaque mois.

LA

PRESSSE

INSERTIONS :

1 fr. 50 c. la petite ligne et 2 fr. la
ligne de réclame.

Toutes les lettres doivent être
affranchies.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique
doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : Rue Saint-Georges, 16, à Paris.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'ad-
ministration du journal, doivent être adressées à M. DUJARIER.

Paris, 30 novembre.

Au moment où la petite république de Genève vient de renver-
ser, comme entachée d'aristocratie, la constitution qui assurait son
repos et sa prospérité, nous engageons ceux qui parlent aujourd'hui,
dans son sein, de la constituer démocratiquement, de méditer
les conseils que Rousseau lui adressait à la fin des *lettres de la
Montagne*, en échange de l'ingratitude de cette république à son
égard. Nous conseillons la même lecture aux radicaux qui ont fait
du *Contrat social* leur évangile. Ils y verront, comme dans tous
les écrits de Rousseau, rédigés en dehors de la partie spéculative,
ce que leur messie pensait lui-même de la démocratie. Voici quel-
ques extraits de ces conseils adressés par le citoyen de Genève à ses
concitoyens :

« Ne comptez les voix qu'après les avoir pesées. Défiiez-vous de la tur-
bulente jeunesse, de l'opulence insolente et de l'indigence vénale. Nul
salutaire conseil ne peut venir de ces côtés là. Consultez ceux qu'une
honnête médiocrité garantit des séductions de l'ambition et de la misère. »

« Ne comptez les voix qu'après les avoir pesées. » On le voit,
c'est le principe de la politique rationnelle, le droit de la capacité-mis
au dessus du nombre du nombre. C'est notre principe. Qu'en di-
ront ceux qui regardent Rousseau comme le fondateur de la doc-
trine des droits de l'homme? Rousseau continue et, faisant l'éloge
d'une partie de la bourgeoisie de Genève, s'exprime ainsi :

« Dans tous les temps, cette partie a toujours été l'ordre moyen entre
les riches et les pauvres, entre les chefs de l'état et la populace. Cet ordre
composé d'hommes à peu près égaux en fortune, en état, en lumière,
n'est ni assez élevé pour avoir des prétentions, ni assez bas pour n'avoir
rien à perdre. Leur grand intérêt, leur intérêt commun, est que les lois
soient observées, que la constitution se soutienne et que l'état soit tran-
quille. Personne, dans cet ordre, ne jouit à nul égard d'une telle supé-
riorité sur les autres, qu'il puisse la mettre en jeu pour son intérêt particu-
lier. C'est la plus saine partie de la république, la seule qu'on soit assuré
de ne pouvoir, dans sa conduite, se proposer d'autre objet que le bien de
tous. Voyez au contraire de quoi l'autre parti s'étaie : de gens qui naissent
dans l'opulence et du peuple le plus abject. Est-ce dans ces deux extrê-
mes, l'un fait pour acheter, l'autre pour se vendre, qu'on doit chercher
l'amour de la justice et des lois? C'est par eux toujours que l'état dégé-
nère... Le riche tient la loi dans sa bourse et le pauvre aime mieux du
pain que la liberté. »

Ce tableau n'est-il pas la critique la plus sévère et la plus vraie de
la démocratie que l'on veut en ce moment faire triompher à Genève?
Ce tableau n'est-il pas celui que nous offrent, en toute occasion, les
élections anglaises? Nous appelons particulièrement l'attention sur le
trait qui le termine; il fait connaître le motif secret et en même
temps le dernier mot de l'amour de certains journaux aristocratiques
pour le suffrage universel.

Le *Temps* se joint ce matin au *Constitutionnel* pour protester
contre le sens donné par les autres feuilles de la gauche au verdict
du jury de Maine-et-Loire et contre les principes politiques que M.
Barrot et ses collègues sont allés défendre à Angers. Il ne faut donc
jamais désespérer de la raison. Nous reproduisons l'extrait suivant
de l'article du *Temps*, au sujet duquel nous ne ferons qu'une ob-
servation, c'est qu'il n'est pas vrai que les journaux conservateurs
aient répondu aux doctrines inconstitutionnelles de l'opposition par
une explosion de doctrines inconstitutionnelles; il n'est pas vrai qu'ils
aient demandé la suppression des réunions électorales; ils se sont
bornés à demander que les réunions électorales ne soient pas mises
au dessus de la charte et des lois :

« Il ne s'agissait, dit le *Temps*, ni d'électeurs, ni de député : il y avait
un discours bien ou mal pensé, tenu dans une réunion de citoyens, et re-
produit par la voie de la presse. La première question était donc de savoir
si le discours prononcé avait été proféré dans une réunion publique. Le
jury a répondu non; par conséquent point de responsabilité pour ce chef.
La seconde question portait sur la publication du même discours. M. Le-
dru-Rollin l'avait-il expressément autorisée? Le jury a répondu oui. Ain-
si, c'est comme écrivain, non comme orateur, que l'honorable avocat a
encouru la sévérité de ses juges. Rien de plus clair, à notre avis, qu'une
semblable procédure, et nous croyons que l'on a fait fausse route lors-
qu'on a voulu y mêler la souveraineté des électeurs et l'indépendance des
candidats.

« Mais d'autre part, conclure de l'existence, très légitime, selon nous,
de ces réunions électorales, à l'inviolabilité des orateurs qui s'y sont en-
tendus, c'est outrager le sens commun et compromettre à plaisir une ex-
cellente institution. Nous ne dirons pas que les réunions préparatoires
d'électeurs n'ont point de caractère officiel : cela fût-il, nous n'y verrions
pas encore un motif pour abriter derrière un privilège les délits de diffama-
tion ou de provocation à la révolte qui pourraient y être commis, sous
prétexte de brigue et de candidature. Nous ne demandons que l'applica-
tion du droit commun à ces réunions politiques. La seule des débats ont
lieu à huis clos, cette circonstance doit suffire pour les dérober à l'action
judiciaire. Si la discussion devient publique, soit parce qu'elle s'agit à
portes ouvertes, soit parce que la presse s'en empare, chacun devient al-
lors responsable de ce qu'il a dit ou de ce qu'il a écrit. Que chacun donc
demeure libre, en ces circonstances, de parler ou d'écrire comme il l'en-
tend, mais aussi qu'il ne soit libre qu'à ses risques et périls. »

La commission du conseil municipal chargée d'examiner le projet rela-
tif à l'institution du conseil des prud'hommes est convoquée pour mercredi
prochain. Elle est composée de seize membres, y compris sept adjoints, et
présidée par M. Aubé, qui a prêté son concours et son appui à cet impor-
tant projet lors de toutes les épreuves qu'il a subies dans la commission
ministérielle, devant la chambre de commerce, et dans la commission pré-
fectorale.

Lorsqu'il s'agit de l'affaire fut présentée pour la première fois au conseil munici-
pal, en 1840, la très grande majorité de la commission avait préparé un
avis favorable, et les fonds allaient être votés, lorsque le dernier ministre
du commerce crut devoir suspendre le cours de l'instruction pour prendre
personnellement connaissance du projet qui était nouveau pour lui.

Aujourd'hui, les dispositions bienveillantes de la commission du con-
seil municipal, dans laquelle figurent les mêmes noms, auraient-elles
changé? Cela n'est pas possible. Le travail a été soumis à des vérifica-
tions nouvelles. Un recensement exact des électeurs et des éligibles indus-
triels a été fait par l'autorité, et l'on peut avec certitude régulariser main-
tenant la composition des quatre conseils à établir. M. Cunin-Gridaine,
qui avait accueilli la mesure dès son premier ministère, l'a reprise avec
d'autant plus d'empressement que, par son expérience personnelle, il est
à portée, mieux que quiconque, d'en apprécier l'utilité pour la capi-
tale. Les coalitions d'ouvriers qui se succèdent malheureusement chaque
jour et portent la perturbation dans les fabriques viennent enfin d'en dé-
montrer l'urgence (1).

Cependant quelques ouvriers imprimeurs et d'autres dont le plus grand
nombre ne sont pas même compris par la loi sous la juridiction des prud'-
hommes, ont adressé une pétition au conseil municipal pour le prier ou
de rectifier le projet, comme ils le veulent, ou de le rejeter purement et
simples, préférant, disent-ils, l'état actuel des choses, si fâcheux qu'il
soit, à une institution qui, établie selon le système de la loi présente, les
placerait sous un joug insupportable. Le conseil municipal fera-t-il droit
à cette opposition imprudente, qui a déjà été combattue par la presse, et
dont le moteur secret est tout politique? Nous sommes loin de le penser.
D'abord, il ne doit pas admettre les rectifications demandées, si elles sont
contraires à la loi existante; et d'un autre côté, le rejet ou même le sim-
ple ajournement du projet serait une décision désastreuse, puisqu'elle
laisserait en souffrance des intérêts bien autrement graves et perpétuerait
des désordres flagrans dont le danger ne peut que s'accroître. On a déjà
tardé trop longtemps. Les contradictions n'existeraient pas si la mesure
eût été réalisée il y a un an, et cette circonstance devient un motif de plus
pour en finir. Les opposants conviennent eux-mêmes que l'institution des
prud'hommes est bonne en soi et d'une nécessité pressante. Pourquoi
donc ne craignent-ils point de la compromettre par leur résistance? On
leur a répondu avec loyauté, avec raison, que ce qui importe, avant tout,
c'est de créer l'institution possible, que le temps et l'expérience amèneront
nécessairement les améliorations.

Dans cette situation, si le conseil municipal est appelé tout à la fois à
donner son avis sur le projet et à voter les fonds nécessaires à l'exécu-
tion, il ne balancera pas. Pour voter les fonds immédiatement, il suffit
que l'utilité et l'urgence du projet lui soient prouvées; or, sur ce point
capital, tout le monde marche d'accord, l'évidence est là. Quant aux ques-
tions soulevées au dernier moment et qui concernent l'amendement du
projet, s'il croit devoir les examiner dès à présent, elles ne seront que
très secondaires dans l'ordre de ses délibérations; après avoir voté l'al-
location réclamée par le ministre, le conseil pourra lui soumettre, pour l'a-
venir, les observations dont les lois actuelles lui paraissent susceptibles.
Ainsi présentées, ces observations n'en auraient pas moins, près du gou-
vernement, tout le poids et l'autorité qui s'attachent à la parole et aux
lumières des représentants de la cité, et il aurait concilié tous les intérêts :
ceux des fabricants et des ouvriers, qui, après trois ans de démarches in-

(1) On sait que les fondeurs en cuivre viennent de désertir tous les ateliers.

cessantes, demandent que le projet soit enfin adopté et exécuté (c'est l'im-
mense majorité); ceux des pétitionnaires, qui trouveraient en lui un cons-
cieux organe de leurs réclamations.

Il faut se rappeler d'ailleurs que, d'après la loi, le projet doit encore
être porté au conseil d'état, examiné et approuvé par lui; que dès lors,
si quelques modifications pouvaient être admises, cette autorité supé-
rieure si éclairée ne manquerait pas d'y faire droit. Mais encore une fois,
il faut pourvoir au présent, d'abord; on le peut avec les lois actuelles; on
l'a fait partout ailleurs avec succès depuis 35 ans.

Pour d'autres objections, nous n'en voyons plus. Tout a été dit sur l'affaire,
et tout démontre la parfaite classification des industries dans les qua-
tre conseils projetés, l'unanimité des craintes sur le résultat des élections,
la prochaine influence de l'institution sur les progrès de l'industrie de Paris,
la protection et l'appui qu'y trouveront les ouvriers, et les ouvriers sur-
tout, enfin les garanties puissantes qui en résulteront pour l'ordre et la
tranquillité publics, aujourd'hui si gravement menacés. En présence de
tels résultats, comment le conseil municipal ne se hâterait-il pas de donner
de suite son vote pour les fonds nécessaires? Qu'il soit bien convaincu
qu'une fois la mesure adoptée, les prétendus opposants la recevront avec
respect et reconnaissance. Nous croirions lui faire injure, si nous doutions
un seul instant de sa décision.

Bulletin de l'étranger.

Correspondance générale. — Aujourd'hui mardi, point de
journaux anglais.

Les journaux espagnols ne sont remplis que de détails sur l'arrivée
d'Espartero à Madrid. Ainsi que nous l'avons dit, le général Zabala a été
nommé chef politique de Barcelone en remplacement de Dionisio Valdes.
Il ne reste plus devant cette ville que trois navires de guerre français.
La *Gazette de Madrid* laisse pressentir que les cortès, dans la prochaine
session, s'occuperont de l'organisation des municipalités. Le *Corresponsal*
publie une adresse votée à Espartero par la municipalité de Madrid.

On écrit de Perpignan que le nouveau capitaine-général du royaume
de Valence, Chacon, est arrivé le 24 à Valence.

La municipalité de Barcelone de 1841 a fait un manifeste à la nation
pour justifier sa conduite et celle de la junte de surveillance. L'état de
siège continuait à Barcelone.

— On écrit de La Haye, 27 novembre :

Il paraît que les efforts de M. le baron Anselme de Rothschild n'ont
été sans porter leurs fruits. Ce banquier offre à la Hollande pour capital de
la rente annuelle de 5 millions de florins que la Belgique doit à la Hol-
lande, une somme de 93 millions. Notre ministre aurait répondu qu'il était
prêt à négocier si on lui en offrait 100.

Le *Constitutionnel* d'aujourd'hui fait remarquer que les journaux
censurés de Prusse, qui jusqu'ici n'avaient fait aucune mention de la
convocation d'un congrès, commencent à indiquer la ville de Francfort-
sur-Mein comme le lieu où se réunirait ce congrès. Le *Constitutionnel*
se tromperait beaucoup s'il voulait arguer d'un pareil fait inexact
pour en conclure que la réunion du congrès sera prochaine, car nous ne
savons pas où le *Constitutionnel* a emprunté la distinction qu'il fait de
feuilles censurées et non censurées en Allemagne, puisqu'il n'y a pas
un seul état de la confédération où les journaux ne soient soumis à la
censure.

Nouvelles et faits divers.

Paris. — Aujourd'hui, à midi, Moustapha-Retchid-Pacha, ambassadeur
de la Sublime-Porte, a remis au roi, en audience publique, les lettres qui
l'accréditent en cette qualité auprès de S. M. L'ambassadeur, accompagné
des personnes attachées à son ambassade, a été conduit à l'audience du roi,
selon le cérémonial d'usage. M. le ministre des affaires étrangères était auprès
du roi pendant cette réception. A l'issue de l'audience royale, l'ambassadeur
a été reçu par S. M. la reine et LL. AA. RR. les princes et les princesses de
la famille royale. Les voitures du roi, qui avaient été chercher l'ambassadeur,
l'ont reconduit à deux heures à son hôtel.

M. de Salvandy, ambassadeur de France en Espagne, a quitté Paris
ce nuit. Il ne franchira la frontière que le 6 décembre, les instructions du
gouvernement de Madrid pour la réception ne pouvant y arriver auparavant.
Toutes les personnes composant l'ambassade ont ordre de se trouver à
Bayonne à cette époque.

M. le ministre des travaux publics recevra jeudi 9 décembre et les jeu-
dis suivants.

M. le baron Siméon, nommé directeur de l'administration des tabacs, a
prêté serment entre les mains du roi le dimanche 28 novembre.

M. Sancho, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, est parti samedi de
Paris pour Londres.

Le procès de Quénisset et consorts sera commencé vendredi à la cour

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MEMOIRES

DE

DEUX JEUNES MARIEES (1).

PREMIERE PARTIE.

XIII.

Mademoiselle de Chauveau à madame de l'Estorade.

Février.

Ma chère, ce matin, à neuf heures, mon père s'est fait annoncer
chez moi, j'étais levée et habillée, je l'ai trouvé gravement assis au coin
de mon feu dans mon salon, pensif au-delà de son habitude; il m'a mon-
tré la bergère en face de lui, je l'ai compris et m'y suis plongée avec une
gravité qui le singeait si bien qu'il s'est pris à sourire, mais d'un sourire
empreint de tristesse : — Vous êtes au moins aussi spirituelle que vo-
tre grand-mère, m'a-t-il dit.

— Allons, mon père, ne soyez pas courtisan ici, ai-je répondu, vous
avez quelque chose à me demander?

Il s'est levé dans une grande agitation, et m'a parlé pendant une demi-
heure. Cette conversation, mon ange, mérite d'être conservée. Dès qu'il a
été parti, je me suis mise à table, en tâchant de rendre ses paroles.
Voici la première fois que j'ai vu mon père déployant toute sa pensée. Il
a commencé par me flatter, il ne s'y est point mal pris; je devais lui sa-
voir bon gré de m'avoir devinée et appréciée.

— Armande, m'a-t-il dit, vous m'avez étrangement trompé et agréa-
blement surpris. A votre arrivée du couvent, je vous ai prise pour une
jeune fille comme toutes les autres filles, sans grande portée, ignorante,
de qui l'on peut avoir bon marché avec des colifichets, une parure, et
qui réfléchissent peu.

— Merci, mon père, pour la jeunesse.

— Oh! il n'y a plus de jeunesse, dit-il en laissant échapper un

geste d'homme d'Etat. Vous avez un esprit d'une étendue incroya-
ble, vous jugez toute chose pour ce qu'elle vaut, votre clairvoyance
est extrême, vous êtes très malicieuse, on croit que vous n'avez
rien vu, là où vous avez déjà les yeux sur la cause des effets que les autres
examinent. Vous êtes un ministre en jupon. Il n'y a que vous qui puissiez
m'entendre ici. Il n'y a donc que vous-même à employer contre vous, si
l'on en veut obtenir quelque sacrifice. Aussi vais-je m'expliquer franchement
sur les desseins que j'avais formés et dans lesquels je persiste. Pour
vous les faire adopter, je dois vous démontrer qu'ils tiennent à des senti-
ments élevés. Je suis donc obligé d'entrer avec vous dans des considéra-
tions politiques du plus haut intérêt pour le royaume, et qui pourraient
ennuyer toute autre personne que vous. Après m'avoir entendu, vous ré-
fléchirez longtemps, je vous donnerai six mois, s'il le faut. Vous êtes
votre maîtresse absolue, et si vous vous refusez aux sacrifices que je vous
demande, je subirai votre refus, sans plus vous tourmenter.

A cet exorde, ma mignonne, je suis devenue réellement sérieuse, et je
lui ai dit : — Parlez, mon père.

Or, voici ce que l'homme d'état a prononcé : — Mon enfant, la
France est dans une situation précaire qui n'est connue que du
roi et de quelques esprits élevés; mais le roi est une tête sans bras;
puis les grands esprits qui sont dans le secret du danger, n'ont
aucune autorité sur les hommes à employer pour arriver à un résultat
heureux. Ces hommes, remis par l'élection populaire, ne veulent pas être
des instruments. Quelque remarquables qu'ils soient, ils continuent l'œuvre
de la destruction sociale, au lieu de nous aider à raffermir l'édifice.

En deux mots, il n'y a plus que deux partis, celui de Marius et celui de
Sylla. Je suis pour Sylla contre Marius. Voilà notre affaire en gros. En dé-
tail, la révolution continue, elle est implantée dans la loi, elle est écrite
sur le sol, elle est toujours dans les esprits; elle est d'autant plus formi-
dable qu'elle paraît vaincue à la plupart de ces conseillers du trône qui
ne lui voient ni soldats ni trésors. Le roi est un grand esprit, il y voit clair;
mais, de jour en jour gagné par les gens de son frère qui veulent aller
trop vite, il n'a pas deux ans à vivre, et ce moribond arrange ses draps
pour mourir tranquille. Sois-tu, mon enfant, quels sont les effets les plus
destructifs de la révolution? tu ne t'en douterais jamais. En coupant la
tête à Louis XVI, la révolution a coupé la tête à tous les pères de famille.
Il n'y a plus de famille aujourd'hui, il n'y a plus que des individus. En
voulant devenir une nation, les Français ont renoncé à être un empire.

En proclamant l'égalité des droits à la succession paternelle, ils ont tué
l'esprit de famille, ils ont créé le Fiscal... Mais ils ont préparé la faiblesse
des supérieurs et la force aveugle de la masse, l'extinction des arts, le
régne de l'intérêt personnel et frayé les chemins à la conquête.

Nous sommes entre deux systèmes : ou constituer l'état par la
famille, ou le constituer par l'intérêt personnel : la démocratie ou l'
aristocratie, la discussion ou l'obéissance, le catholicisme ou l'in-
différence religieuse, voilà la question en peu de mots. J'appar-
tiens au petit nombre de ceux qui veulent résister à ce qu'on nom-
me le peuple dans son intérêt bien compris. Il ne s'agit plus ni de
droits féodaux, comme on le dit aux niais, ni de gentilhommerie, il s'agit
de l'état, il s'agit de la vie de la France. Tout pays qui ne prend pas sa
base dans le pouvoir paternel est sans existence assurée. La commode
échelle des responsabilités, et la subordination qui monte jusqu'au roi.
Le roi, c'est nous tous! Mourir pour le roi, c'est mourir pour soi-même,
pour sa famille qui ne meurt pas plus que ne meurt le royaume. Chaque
animal à son instinct, celui de l'homme est l'esprit de famille. Un pays
est fort quand il se compose de familles riches, dont tous les membres
sont intéressés à la défense du trésor commun : trésor d'argent, de
gloire, de jouissances; il est faible quand il se compose d'individus non
solidaires, auxquels il importe peu d'obéir à sept hommes ou à un seul,
à un Russe ou à un Corse, pourvu que chaque individu garde son champ;
et ce malheureux ne voit pas qu'un jour on le lui ôtera. Nous allons à
un état de choses horrible, en cas d'insuccès. Il n'y aura plus que des
lois pénales ou fiscales, la bourse ou la vie. Le pays le plus généreux de
la terre ne sera plus conduit par les sentiments, on aura développé, soigné
des plaies incurables. D'abord une jalousie universelle, les classes supé-
rieures seront confondues; on prendra l'égalité des desirs pour l'égalité
des forces, les vraies supériorités reconnues, constatées, seront en vahies
par les flots de la bourgeoisie. On pouvait choisir un homme entre mille,
on ne peut rien trouver entre trois millions d'ambitions pareilles, venues
de la même livre, celle de la médiocrité. Cette masse triomphante ne
s'apercevra pas qu'elle aura contre elle une autre masse terrible, celle des
possesseurs : vingt millions d'arpens de terre vivant, marchant, raison-
nant, n'entendant à rien, voulant plus, barricadant tout, disposant de la
force brutale.

— Mais, dis-je, en interrompant mon père, que puis-je faire pour l'é-
tat? Je ne me sens aucune disposition à être la Jeanne d'Arc des familles

(1) Voir la Presse des 26, 27, 28, 29 et 30 novembre.

des pairs, dans l'ancienne salle. Il n'aurait pas été possible de déblayer la nouvelle salle des échafaudages élevés pour les travaux de décorations et pour les peintures de M. Ingres, sans risquer de les retarder indéfiniment ou de nuire aux parties déjà commencées.

— On lit dans le *Moniteur parisien* : « Plusieurs journaux parlent ce matin de la dissolution de la chambre des députés comme d'une question qui serait à l'ordre du jour. D'après les renseignements puisés aux meilleures sources, nous pouvons affirmer que le journal qui le premier a répandu ce bruit, a été complètement induit en erreur. »

— On disait aujourd'hui à la Bourse que la place de Rotterdam (Hollande) se ressentirait de la faillite de MM. Balguerie et comp., cette maison ayant depuis long-temps un comptoir dans cette ville. A cette occasion nous devons dire que la maison Balguerie et comp., du Havre, était complètement distincte et séparée de celle de Bordeaux, portant la même raison sociale.

— A compter du 1^{er} décembre, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme suit, savoir : le pain de première qualité à 53 c. le kilogramme ; le pain de deuxième qualité à 28 c. le kilogramme.

— Par ordonnance du 18 octobre dernier, S. M. a approuvé une délibération du conseil municipal de Paris, ayant pour objet d'offrir à M. Vicat, ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées, un vase en argent, comme témoignage de reconnaissance publique pour les importants services qu'il a rendus à cette ville, par ses belles découvertes concernant les chaux, les betons et mortiers hydrauliques.

— D'après le tableau dressé par l'administration des contributions directes, pour la production et la consommation du sucre indigène pendant le mois d'octobre, on remarque : 1^o Que les fabriques en activité depuis le commencement de la campagne étaient au nombre de 500, et celles qui, sans avoir travaillé, avaient encore des sucres en charge au commencement de la campagne, étaient au nombre de 88. 2^o Les quantités inventoriées dans les fabriques avant la campagne étaient de 4,387,596 kilogrammes. 3^o Les quantités fabriquées depuis le 1^{er} septembre, de 3,195,787 kil., dont 5,056,662 kil. dans le mois d'octobre. 4^o Les quantités livrées à la consommation depuis le 1^{er} septembre, de 1,672,540 kil., dont 744,187 kil. dans le mois d'octobre.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de publier le tableau suivant sur le mouvement des céréales (les quantités sont exprimées en quintaux métriques) :

	IMPORTATIONS.		
	Froment.	Autres grains.	Farines.
Pendant les neuf premiers mois de 1841.	90,590	7,940	534
Pendant le mois d'octobre.	5,194	5,075	56
Total.	95,784	13,015	590
EXPORTATIONS.			
Pendant les neuf premiers mois de 1841.	257,959	97,526	107,157
Pendant le mois d'octobre.	12,945	58,658	4,825
Total.	350,902	156,185	111,982
ENTREPÔTS.			
Quantités existantes dans les entrepôts au 1 ^{er} novembre 1841.	122,678	21,799	11,626

— Par arrêté de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, M. Paul wels, député de la Haute-Marne, a été nommé membre du conseil-général des manufactures.

— La Seine est enfin en voie de décroissance. De 5 mètres 10 centimètres qu'elle était hier au soir à 4 heures, ses eaux ne marquaient plus aujourd'hui à midi que 4 mètres 60 centimètres. C'est 50 centimètres de retrait dans l'espace de 24 heures. Cependant les chemins de halage sont encore complètement cachés sous les eaux, et les ports aux trois-quarts submergés. Une personne venant de l'Isle-Adam nous apprend que les plaines comprises entre Beaumont et l'Isle-Adam sont entièrement inondées par le débordement de l'Oise.

— M. J. Créteau Joly vient enfin de compléter son *Histoire de la Vendée militaire*. Ce grand ouvrage qui n'avait jamais été entrepris que par l'esprit de parti, et qui explique si bien la révolution française et les diverses fractions royalistes, fait cesser une importante lacune dans les annales de la France. Ecrite avec une rare énergie de style et une consciencieuse impartialité, cette histoire, qui est presque une révélation, s'arrête en 1832, après les événements qui ont marqué cette triste année.

La quatrième et dernier volume de cette importante publication paraît aujourd'hui même chez Dentu, au Palais Royal; Hivert, quai des Augustins; Colomb de Batines, quai Malaquais, et Bohaire, boulevard des Italiens. Nous lui consacrerons bientôt un article.

DÉPARTEMENTS. — BASSES-PYRÉNÉES. — Bayonne, 29 novembre. — L'infante Charlotte et sa famille doivent arriver en cette ville le 4 au plus tard, et partir pour l'Espagne le lendemain de leur arrivée.

Pau. — M. le procureur-à-roi près le tribunal de cette ville a appelé à minima du jugement rendu le 27 novembre dans l'affaire de MM. Arzac, Gasc et Roaldès.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Marseille. — Un coup de vent très violent a causé dans la nuit de jeudi à vendredi quelques sinistres dans notre rade. On a vu entrer hier matin dans le port un bâtiment de commerce entièrement démanté. D'autres navires ont, à ce qu'on nous assure, essuyé des avaries plus ou moins graves.

— Hier matin notre ville a été traversée par d'illustres et terribles voyageurs : nous voulons parler du lion, de la lionne, de l'autruche que le bey de Tunis envoie en cadeau à sa majesté. Ces animaux, renfermés dans les cages que des officiers du génie leur ont fait construire à Touton, étaient escortés par un détachement de soldats. La population s'est portée avec empressement au devant de ces altesses du désert, qui ont témoigné par de nombreux rugissements la satisfaction qu'ils éprouvaient de l'accueil gracieux qui leur était fait par notre ville.

— Le conseil municipal de Marseille a acheté de la petite nièce du Puget, au prix de 1,200 fr. : le portrait du grand artiste. Mlle Puget, seule héritière de ce nom, est sans appui et dans le besoin.

BRUXELLES. — BELGIQUE. — Bruxelles. — L'instruction du complot de Bruxelles se poursuit avec une activité surprenante; trois juges d'instruction s'occupent consécutivement de cette affaire et travaillent tous les jours jusqu'à une heure avancée de la nuit. On pense que cette affaire pourra être portée devant la chambre. Plus de cent témoins ont été entendus ces jours derniers. Le secret le plus rigoureux est maintenu pour tous les inculpés que l'on interroge fréquemment.

Mons, 25 novembre. — Hier, il ne restait plus à retrouver que deux des cadavres des vingt-huit malheureux ouvriers qui ont péri par suite du coup de feu qui éclata, il y a dix jours, à la fosse Saint-Félix.

ITALIE. — Rome, 17 novembre. — Avant l'anniversaire de l'exaltation du saint-père, le 2 février, on ne réunira point de consistoire pour la création d'évêques et de cardinaux. Le motif de ce nouveau retard est la nomination au cardinalat du prince-archevêque de Salzbourg, nomination importante pour les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne, mais qui ne peut avoir lieu actuellement.

ÉTATS-UNIS. — Pensacola. — Les bâtiments de guerre français la *Sabine* et le *Duval* ont mis à la voile de Pensacola le 14 octobre. Dix hommes de leur équipage sont morts de la fièvre jaune. Dans le nombre se trouve le chirurgien de la *Sabine*, M. Michel.

MEXIQUE. — Vera-Cruz, 15 septembre. — Le droit de transit de 13 0/0 a été aboli. Le général Valencia s'est emparé de la citadelle de la ville de Mexico, et s'est déclaré en faveur du mouvement de Guadaluajara. Le parti de Bustamante et celui des insurgés étaient face à face dans la capitale; mais il n'y avait pas eu d'engagement décisif, et la ville de Mexico était tranquille en apparence. Les généraux Paredes et Cortazar étaient en marche, venant de Guanajuato, et à la tête de 4,000 hommes, pour rejoindre Valencia. Santa-Anna avait un corps de troupes dans une autre direction qui, disait-on, devait se réunir aux insurgés. On pense que Bustamante cédera et que le changement s'opérera sans effusion de sang.

Tribunaux.

AFFAIRE DE PRESSE. — Le gérant de la *Gazette du Dauphiné* a été condamné, par la cour d'assises de l'Isère, à six mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende, pour offense au roi et excitation à la haine du gouvernement.

VARIÉTÉS.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE, PAR M. LE BARON DE GÉRANDE.
4 vol in-8°. Jules Renouard, éditeur.

II (1).

La bienfaisance, considérée comme devoir des gouvernements, devoir imposé non seulement par cette loi de la nature qui assimile l'exercice de la puissance publique à celui de l'autorité paternelle dans la grande famille humaine, mais encore par une sage politique; la bienfaisance, disons-nous, ainsi considérée, n'est pas simplement un instinct généreux et un noble sentiment, elle est une science dont, au premier coup-d'œil, on ne soupçonne pas les difficultés ni l'étendue. La matière de cette science, c'est l'ensemble de toutes les misères humaines. Triste sujet de réflexion et d'étude loin duquel la pensée s'enfuirait avec horreur, si le céleste génie de la charité ne faisait pas briller aux yeux de celui qui s'y consacre le consolant espoir de diminuer au moins la somme des maux de l'humanité, puisqu'il n'est pas possible de les guérir entièrement.

Coordonnant en un vaste système les branches longtemps distinctes et séparées de la bienfaisance publique, l'administration a dû d'abord sonder la plaie malheureusement inhérente au corps de la société. Il en est résulté un immense travail de statistique qui, pour ne pas parler de ce qui s'est fait ailleurs, offre, dans une suite de tableaux, par âge, sexe, degré et nature des besoins, le dénombrement de la classe indigente dans tout le royaume, tableaux destinés à servir de base à la répartition des secours. Mais ce serait peu d'avoir connu l'étendue du mal pour y proportionner le remède, si la prévoyance du législateur se bornait à établir une sorte d'équilibre entre les secours et les besoins. Il doit en outre chercher à amortir graduellement cette dette de la société envers ses membres souffrants, et à effacer par des mesures sagement conçues et combinées, de restreindre peu à peu dans des limites plus étroites le domaine de l'indigence. Ce devoir a été compris, et l'on éprouve une douce consolation en lisant dans l'ouvrage de M. de Gerando ce qui a déjà été fait dans ce but; heureux essais qui promettent les plus utiles et les plus précieuses résultats. En effet, puisque les vices sont la cause la plus générale de la misère, c'est surtout par la réforme des mœurs dans les classes laborieuses, que l'on parviendra à prévenir pour un plus grand nombre le terme fatal de l'imprévoyance et de l'inconduite.

Or, cette réforme, œuvre difficile, d'une longue portée éternelle, ne peut s'opérer que sous l'influence d'une éducation morale et religieuse. C'est donc par l'enfance qu'on a dû commencer, afin de préparer dès leur plus jeune âge ceux qui sont destinés à une carrière de travail, à y porter le courage, la moralité, la capacité, en un mot, toutes les dispositions qui les mettront en état de se suffire à eux-mêmes. Mais parmi les enfants sur lesquels doivent s'étendre ces bienfaits, les uns n'ont pas de famille; ceux-ci, abandonnés dès le berceau, ou devenus plus tard orphelins, la bienfaisance publique les adopte, les allaite, les nourrit; elle les

(1) Voir la *Presse* du 29 novembre.

tient en quelque sorte sous ses ailes, et leur fait trouver dans les nombreux établissements qu'elle leur a ouverts, non-seulement l'hospitalité, mais l'éducation qui leur donnera le moyen de s'acquitter un jour envers la société. Les autres ont une famille, plus heureux sous ce rapport lorsqu'ils peuvent y respirer la pureté des affections domestiques, qui est une condition essentielle de l'éducation elle-même. Pour ces derniers l'admirable institution des *Salles d'Asile* commence, dès leurs plus tendres années, l'œuvre qui se poursuivra plus tard dans les écoles. C'est en Angleterre, vers 1819, qu'on a vu tout à coup devenir féconde cette idée dont le mérite appartient à la France, où quelques essais de ce genre avaient déjà été tentés dans le siècle dernier et au commencement de celui-ci. Dans un intervalle de vingt ans, des établissements semblables se sont formés et multipliés avec une rapidité merveilleuse chez la plupart des peuples de l'Europe. La France, l'Allemagne, le Danemark, la Suisse, l'Italie entière, se sont empressés d'adopter une institution aussi bienfaisante, et nos provinces ont rivalisé de zèle à cet égard avec la capitale, qui leur en donnait l'exemple. Rien peut-être n'est d'un intérêt plus touchant que le tableau présenté par M. de Gerando, de ces réunions où une multitude d'enfants en bas âge, sous une surveillance protectrice, reçoivent les plus tendres soins, et se préparent, sans le savoir, à une éducation plus sérieuse. On peut voir dans son livre ce qu'il a dit sur le régime économique de ces établissements. Le bien qui en résulte est si grand et on peut l'obtenir à si peu de frais, qu'ils deviendront bientôt, sans aucun doute, aussi nombreux que les écoles, et que chaque commune aura le sien, comme elle aura son instituteur.

On sent bien que dans un si rapide espace, nous ne pouvons pas suivre l'enfant dans l'école où il passe au sortir de la salle d'asile. Mais qui ne conçoit, sans que nous entrions dans aucun détail, que les connaissances dont il ne possède encore que les premiers éléments, vont se développer à mesure que l'âge le rendra plus capable de réflexion. L'indépendamment de la culture intellectuelle et morale, il sera exercé à des travaux qui deviendront pour lui une provision indispensable pour le garantir de l'indigence pendant le cours entier de sa vie. Ici deux systèmes se présentent : celui de l'apprentissage chez des ouvriers, et celui des écoles d'industrie. Un bon choix peut faire éviter la plupart des inconvénients du premier; mais en général il est vrai de dire que dans les écoles industrielles, l'éducation est plus étendue, plus complète, et qu'elle suppléent bien mieux à la négligence des familles pauvres. Déjà dans le XVII^e siècle, Locke avait recommandé ce genre d'établissements, et longtemps après, les mêmes vues se présentent encore à la pensée de M. Pitt. Mais c'est l'Allemagne qui en a donné le premier exemple. La Suisse et l'Italie l'ont imité, en faisant à l'influence religieuse une part plus ou moins grande. Il est triste que la plupart des essais tentés en France pour reproduire parmi nous ce qui a si bien réussi ailleurs, n'aient pas eu plus de succès. On y reviendra quelque jour, et le zèle des fondateurs sera plus heureux. Nous ne parlons ici que des garçons. On sait que sous le nom d'*ouvriers*, il existe depuis longtemps pour les filles des ateliers de travail qui sont de véritables écoles d'industrie, pour les ouvrages les plus ordinaires à leur sexe.

L'Allemagne a vu aussi s'établir des écoles rurales, qui sont comme une branche des écoles d'industrie appliquées à l'industrie agricole. On a essayé d'en fonder en France sur ce modèle et dans ce but, mais jusqu'à présent les tentatives ont été rares, et les résultats à peu près nuls. Cependant il n'est pas douteux que, lorsqu'on réussira à satisfaire aux nombreuses et difficiles conditions qu'ils exigent, ces établissements seront un service considérable rendu à l'humanité, aux masses populaires, aux progrès de l'agriculture.

Outre ce moyen général de prévenir l'indigence en prévenant l'homme contre les vices, qui en sont la cause la plus ordinaire, il est aussi des préservatifs utiles à l'adulte pour économiser, conserver, multiplier ses ressources, pour l'aider à en faire un bon usage. De ce nombre sont les monts-de-piété, les sociétés de prévoyance et d'assistance mutuelle, les caisses d'accumulation fondées sur des combinaisons aléatoires, et enfin les caisses d'épargne. Nous serions menés trop loin si nous voulions entrer dans le moindre détail sur chacune de ces utiles institutions. Les caisses d'épargne, surtout, qui furent d'abord froidement accueillies dans nos provinces, et qui s'y sont ensuite propagées avec une saine et générale émulation, grâce aux efforts persévérants du fondateur du *Journal des Connaissances utiles*, offrent des avantages qui deviennent chaque jour plus sensibles. En effet, outre le service qu'elles rendent aux classes laborieuses de la société, soit par la sécurité que leur inspirent les garanties offertes pour les placements, soit par l'accroissement du capital placé, elles sont plus précieuses encore par l'utilité morale qu'elles procurent en secondant l'esprit d'ordre et d'économie, en favorisant les vertus qui en sont la condition et la suite. Enfin, comme le dit fort bien M. de Gerando, les caisses d'épargne sont à la fois un symptôme et un moyen d'ordre public.

Mais on aura beau répandre sur les classes de la société destinées à vivre de leur travail les bienfaits de l'instruction, multiplier les écoles d'industrie, et améliorer même d'une manière sensible les mœurs populaires, il restera toujours trop d'indigents, dont une infatigable bienfaisance devra s'efforcer de soulager le malheur. Nous n'avons pas à parler ici de ce que la charité privée peut inspirer à des âmes généreuses. Leur zèle et leur dévouement n'obtiendraient jamais que de bien faibles résultats, si la puissance publique n'intervenait pour diriger vers un but commun tant de volontés isolées. Elle seule a les moyens de faire une sage et intelligente répartition des secours.

Mais d'abord elle distinguera l'indigent capable de travail de celui qui ne l'est pas. Aux premiers elle procure seulement de l'ouvrage, soit chez des particuliers ou à domicile, soit en établissant pour eux des ateliers de travail libre, comme on l'a fait avec tant de succès presque dans toute

et à périr à petit feu sur le bûcher d'un couvent.

— Vous êtes une petite peste, me dit mon père : si je vous parle raison, vous me répondez par des plaisanteries; quand je plaisante, vous me parlez comme si vous étiez ambassadeur.

— L'année va de contrastes, lui ai-je dit. Et il a ri aux larmes.

— Vous pensez à ce que je viens de vous expliquer; vous remarquerez combien il y a de confiance et de grandeur à vous parler comme je viens de le faire, et peut-être les événements aideront-ils mes projets. Je sais que, quant à vous, ces projets sont blessants, iniques; aussi demandé-je leur sanction moins à votre cœur et à votre imagination qu'à votre raison; je vous ai reconnu plus de raison et de sens que je n'en ai vu à qui que ce soit.

— Vous vous flattez, lui ai-je dit en souriant, car je suis bien votre fille!

— Enfin, reprit-il, je ne saurais être inconséquent. Qui veut la fin, veut les moyens, et nous devons l'exemple à tous. Donc, vous ne devez pas avoir de fortune tant que celle de votre frère cadet ne sera pas assurée, et je veux employer tous vos capitaux à lui constituer un majorat.

— Mais, repris-je, vous ne me défendez pas de vivre à ma guise et d'être heureuse, en vous laissant ma fortune.

— Ah! porru, répondit-il, que la vie comme vous l'entendez ne nuise en rien à l'honneur, à la considération, et je puis ajouter à la gloire de votre famille.

— Allons, m'écriai-je, vous me destinez bien promptement de ma raison supérieure.

— Nous ne trouverons pas en France, dit-il avec amertume, d'homme qui veuille pour femme une jeune fille de la plus haute noblesse sans dot et qui lui en reconnaisse une. Si ce mari se rencontrait, il appartenirait à la classe des bourgeois parvenus; je suis, sous ce rapport, du onzième siècle. — Et moi aussi, lui ai-je dit. Mais je ne désespère pas.

— Vous êtes bien avancée, Louise! s'est-il écrié. Puis il m'a quittée en souriant et me baisant la main.

J'avais reçu la lettre le matin même, et elle m'avait fait songer précisément à l'abîme où tu prétends que je pourrais tomber. Il m'a semblé qu'une voix me criait en moi-même : Tu y tomberas! J'ai donc pris mes précautions. Hénarez ose me regarder, ma chère, et ses yeux me troublent, ils me produisent une sensation que je ne puis comparer qu'à celle d'une terreur profonde. On ne doit pas plus regarder cet homme qu'on ne regarde un crapaud, il est laid et fascinateur. Voici deux jours que je

délibère avec moi-même si je dirai nettement à mon père que je ne veux plus apprendre l'espagnol, et faire congédier cet Hénarez; mais après mes résolutions viriles, je me sens le besoin d'être remuée par l'horrible sensation que j'éprouve en voyant cet homme, et je dis : Encore une fois, et après, je parlerai. Ma chère, sa voix est d'une douceur pénétrante, il parle comme la Fodor chante. Ses manières sont simples et sans la moindre affectation. Et quelles belles dents!

Tout à l'heure en me quittant, il a cru remarquer combien il m'intéresse, et il a fait le geste, très respectueux d'ailleurs, de me prendre la main pour me la baiser; mais il l'a réprimé comme effrayé de sa hardiesse et de la distance qu'il allait franchir. Malgré le peu qu'il en a paru, je l'ai deviné, j'ai souri, car rien n'est plus attendrissant que de voir l'élan d'une nature inférieure qui se replie ainsi sur elle-même. Il y a tant d'audace dans l'amour d'un bourgeois pour une fille noble! Mon sourire l'a enhardi; le pauvre homme a cherché son chapeau sans le voir, il ne voulait pas le trouver, et je le lui ai gravement apporté. Des larmes contenues humectaient ses yeux. Il y avait un monde de choses et de pensées dans ce moment si court. Nous nous comprenions si bien, qu'en ce moment je lui tendis ma main à baiser. Peut-être était-ce lui dire que l'amour pouvait combler l'espace qui nous sépare. Eh bien! je ne sais ce qui m'a fait mouvoir : Griffith a tourné le dos, je lui ai tendu fidèlement ma patte blanche, et j'ai senti le feu de ses lèvres tempéré par deux grosses larmes!

Ah! mon ange, je suis rasée sans force dans mon lit utérin, pensive, j'étais heureuse, et il n'est impossible d'expliquer comment ni pourquoi. Ce que j'ai senti, c'est la poésie! Mon abaissement, dont j'ai honte à cette heure, me semblait une grandeur : il m'avait fascinée, voilà mon excuse.

Vendredi.

Cet homme est vraiment très beau. Ses paroles sont élégantes, son esprit est d'une supériorité remarquable. Ma chère, il est fort et logique comme Bossuet en m'expliquant le mécanisme non seulement de la langue espagnole, mais encore de la pensée humaine et de toutes les langues. Le français semble être sa langue maternelle. Comme je lui en témoignais mon étonnement, il me répondit qu'il était venu en France très jeune avec le roi d'Espagne, à Valencay. Que s'est-il passé dans cette ville? Il n'est plus le même : il est venu très simplement, mais absolument comme un grand seigneur sorti le matin à pied. Son esprit a brillé comme un phare

durant cette leçon : il a déployé toute son éloquence. Comme un homme lassé qui retrouve ses forces, il m'a révélé tout une âme soigneusement cachée. Il m'a raconté l'histoire d'un pauvre diable de valet qui s'était fait tuer pour un seul regard d'une reine d'Espagne.

— Il ne pouvait que mourir! lui ai-je dit.

Cette réponse lui a mis la joie au cœur, et son regard m'a véritablement épouvantée.

Le soir, je suis allée au bal chez la duchesse de Lenouvrot, le prince de Talleyrand s'y trouvait, je lui ai fait demander, par M. de Vandenesse, un charmant jeune homme, s'il y avait parmi ses hôtes en 1809, à sa ferme, un Hénarez. — Hénarez est le nom maure de la famille de Soria, qui sont, disent-ils, des Abencerrages convertis au christianisme. Le vieux duc et ses deux fils accompagnèrent le roi. L'aîné, le duc de Soria d'aujourd'hui, vient d'être dépouillé de tous ses biens, honneurs et grandesses par le roi Ferdinand, qui venge une vieille inimitié. Le duc a fait une faute immense en acceptant le ministère constitutionnel avec Valdez. Heureusement il s'est sauvé de Cadix avant l'entrée de Mgr le duc d'Angoulême, qui, malgré sa bonne volonté, ne l'aurait pas préservé de la colère du roi.

Cette réponse, que le vicomte de Vandenesse m'a rapportée textuellement, m'a donné beaucoup à penser.

Je ne puis dire en quelles anxiétés j'ai passé le temps jusqu'à ma première leçon, qui a eu lieu ce matin. Pendant le premier quart-d'heure de la leçon, je me suis demandée, en l'examinant, s'il était duc ou bourgeois, sans pouvoir y rien comprendre. Il semblait deviner mes pensées à mesure qu'elles naissaient, et les contrariait. Enfin, je n'y tins plus, je quittai brusquement mon livre en interrompant la traduction que j'en faisais à haute voix : je lui dis en espagnol : — Vous nous trompez, monsieur; vous n'êtes pas un pauvre bourgeois libéral, vous êtes le duc de Soria?

— Mademoiselle, répondit-il avec un mouvement de tristesse, malheureusement, je ne suis pas le duc de Soria.

Je compris tout ce qu'il mit de désespoir dans le mot malheureusement. Ah! ma chère, il sera, certes, impossible à aucun homme de fuir tant de passion et de choses dans un seul mot. Il avait baissé les yeux, et n'osait plus me regarder.

— M. de Talleyrand, lui dis-je, chez qui vous avez passé les années d'exil, ne laisse d'autre alternative à un Hénarez que celle d'être ou duc de Soria disgracié ou domestique.

L'Europe. En France, depuis Louis XIV, on ne connaissait guère que le système des dépôts de mendicité. Les ateliers fondés sur le principe du libre travail avaient cependant été décrétés par la Convention; mais ils ne furent jamais ouverts. Plus tard, le gouvernement impérial, en même temps qu'il élevait les dépôts de mendicité, recommandait et encourageait dans les départements l'établissement des ateliers libres. Ces recommandations eurent peu d'effet. Depuis que la restauration eut fait disparaître les dépôts, quelques essais ont été tentés avec le plus heureux résultat. Mais ces établissements sont encore en trop petit nombre, et il n'en est guère que trois qui aient quelque importance: ce sont ceux de Paris, rue de l'Oursine, de Strasbourg et de Bordeaux.

Ces sortes d'ateliers ont donné lieu à de vives controverses. Mais ceux qui s'en sont déclarés les adversaires, n'ont pas pris garde qu'ils reprochaient au remède ce qui ne devait s'adresser qu'au mal dont on essaie la guérison. Les maisons de travail sont destinées à une classe d'indigens qui se composent en général d'êtres dégénérés, soit sous le rapport des mœurs, soit quant à l'énergie du caractère, soit quant à l'intelligence, qui sont un véritable fléau pour la société. Or, ces maisons de travail contribueront certainement à étendre ce fléau, du moins à le réduire, si au lieu de donner d'une manière vague et indéfinie, de l'emploi à tous les indigens valides, elles servent uniquement pour eux et d'école et d'épreuve. Leur succès et leur utilité dépendent donc uniquement de leur organisation intérieure et de la discipline qu'on y maintiendra. Les vues de M. de Gérando sur ce sujet, comme sur tout le reste, sont d'une sagesse qui suffirait pour révéler un homme consommé dans l'étude et l'art si difficile de l'administration.

Il est une autre classe d'indigens valides qui repoussent tout secours subordonné à la condition de travailler volontairement. Alors l'autorité administrative, ou un arrêté des tribunaux la leur impose, et pour eux il prend le caractère de la correction. Il doit être subi dans le lieu, pendant le temps et suivant le mode qui sont prescrits. Tels sont les hôtes que les dépôts de mendicité sont appelés à recueillir. Cette institution est ancienne en France. Déjà, sous François I^{er}, Henri II et Louis XIII, le principe du travail obligatoire pour les pauvres valides avait été proclamé. Louis XIV et Louis XV publièrent plusieurs édits ordonnant la création de dépôts de mendicité, et, dès le 13 avril 1685, Bicêtre et la Salpêtrière avaient reçu cette destination. L'Assemblée constituante maintint l'institution des dépôts; mais ce ne fut que sous l'empire que son plan put être repris et exécuté. La restauration laissa tomber ces établissements, et il n'en resta plus qu'un petit nombre. Mais déjà plusieurs conseils généraux en ont provoqué le rétablissement. La législature sera bientôt appelée à délibérer sur cette grave question.

Parmi les moyens de secourir les indigens valides, on peut aussi compter le système des colonies agricoles. Par là, on arrache ces malheureux au désespoir, à la corruption des villes, et on leur offre un théâtre d'occupations utiles, une vie réglée et active. C'est ainsi que d'heureux résultats ont été obtenus en Espagne dans la Sierra Morena, en Suisse, en Allemagne, mais surtout en Hollande. Quant à la France, malgré l'autorité de plusieurs écrivains recommandables à divers titres, M. de Gérando ne pense pas que la création des colonies agricoles puisse lui convenir.

Quelquefois aussi des familles entières d'indigens émigrent, et vont chercher un meilleur sort sous un autre ciel. Mais l'espoir qui leur fait quitter leur patrie est presque toujours trompeur. Les Etats-Unis d'Amérique, et plus récemment l'Algérie, nous ont montré les nombreuses victimes de cette confiance téméraire expirant dans le dernier degré de la misère et du dénuement. L'émigration n'a offert quelque chance de succès qu'à ceux qui apportent des ressources pécuniaires ou une industrie.

Nous ne disons rien des secours à domicile par les bureaux de bienfaisance. Le nombre des indigens assistés par eux seulement dans Paris pourrait être le sujet d'un pénible étonnement. Mais, hélas! combien la charité n'a-t-elle pas encore à faire pour égaler ses bienfaits à l'immensité des besoins! Il faut avoir vu les réduits de l'indigence pour se faire une idée de ce que réclame l'humanité en faveur des malheureux qui les habitent. (1)

Arrondissements.	Ménages.	Nombre des indigens.	Rapports avec la population.
1 ^{er}	1,649	5,599	1 sur 18,56
2 ^e	1,295	2,946	1 sur 28,26
3 ^e	1,416	2,406	1 sur 20,83
4 ^e	1,531	5,129	1 sur 14,50
5 ^e	2,114	4,699	1 sur 14,42
6 ^e	3,174	6,956	1 sur 12,63
7 ^e	1,539	5,956	1 sur 13,09
8 ^e	3,998	9,958	1 sur 7,72
9 ^e	2,526	4,924	1 sur 8,64
10 ^e	2,662	3,075	1 sur 16,32
11 ^e	2,020	5,896	1 sur 12,89
12 ^e	3,220	11,557	1 sur 6,82
Totaux	28,969	62,559	1 sur 12,52

On estime qu'il y a, en sus des 62,529 indigens inscrits aux bureaux de charité, 15,000 pauvres honteux, ce qui porterait la proportion à un peu plus de 1 sur 10.

Mais si la maladie vient se joindre à l'indigence et l'aggraver par l'incapacité du travail, la bienfaisance publique a préparé au malheureux qui en est atteint un asile hospitalier. On doit lire dans l'ouvrage de M. de Gérando l'histoire de l'origine et des progrès de ces établissements. C'est

(1) Voici la statistique, telle que le préfet de la Seine l'a publiée, des indigens dans les douze arrondissements de Paris :

une des parties les plus intéressantes d'un livre où tout a le droit d'intéresser. On verra le génie d'une religion toute de charité et d'amour se manifester dès le commencement par des fondations destinées au soulagement des misères et des souffrances de l'humanité. Non seulement ils naissent et se multiplient sous leur influence, mais un grand nombre de congrégations religieuses qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, s'y dévouent au soin des malades et des infirmes. Il est bien étrange que l'utilité d'hospitales ait trouvé des contradicteurs. Heureusement ils sont peu nombreux, et de toutes les parties de l'Europe se sont élevées des voix éloqu岸tes pour la défense de ces établissements. Ce n'est pas que les réformes déjà introduites aient fait disparaître tous les abus, et qu'il ne reste plus d'améliorations possibles; mais elles doivent être l'œuvre du temps, et il ne faut pas oublier la maxime, qu'à côté de l'utilité des réformes se trouve le danger des innovations.

Enfin l'ouvrage de M. de Gérando se termine par des considérations sur la législation relativement aux pauvres, et sur l'administration des secours publics. Remontant presque à l'origine des sociétés, il montre que les dispositions législatives sur les indigens n'ont commencé à être inspirées par un véritable amour de l'humanité que sous l'influence du christianisme, qui était venu en quelque sorte réhabiliter notre nature. Les détails où il entre sur l'esprit de cette législation dans les diverses contrées de l'Europe peuvent fournir la matière des plus curieux rapprochemens et des plus utiles comparaisons.

Quant à l'administration des secours publics, on conçoit qu'elle doit avoir ses règles, pour éviter une foule d'erreurs sur les personnes, sur la nature des maux, sur le choix des bienfaits matériels ou moraux, etc. Il est surtout à désirer qu'il s'établisse une parfaite harmonie entre la bienfaisance publique et la charité religieuse. Le défaut de concert entre l'une et l'autre pourrait être la source d'une multitude de graves inconvéniens. Certes, il n'est personne qui ne s'empresse de s'associer aux vœux si éloqu岸ment exprimés par M. de Gérando, et nous sommes bien aises de rapporter ses propres paroles, afin de clore cette sèche et incomplète analyse par ces accents échappés d'une âme étrangère aux petites passions qui portent quelquefois la discorde dans l'empire même de la bonté : « Que la bienfaisance publique devienne le point de ralliement universel ; qu'elle fonde une vaste association où se rencontreront les rangs, les conditions, les opinions, quelle qu'en soit la diversité ; où les gens du monde se rapprocheront des personnes pieuses ; où les partis s'effaceront, où les tristes dissensions s'oublieront, où l'exercice de la charité réunira du moins ceux que tant de barrières séparent ! »

Nous ne voulons pas, cependant, finir sans rappeler ce que nous avons dit en commençant, que notre intention a été uniquement de rendre un juste tribut d'hommages à l'éloquent écrivain, au philosophe éclairé qui consacre sa vie à de si nobles travaux, à de si utiles méditations.

BUELLE DE BAYSAND.

Théâtres, fêtes et concerts.

On s'attendait beaucoup, parmi le monde musical, d'une jeune pianiste, qui, après avoir recueilli en province les éloges les plus enthousiastes, vient d'arriver à Paris et doit se faire entendre cet hiver dans plusieurs réunions et concerts. Mlle Mercier-Porte étonnera, dit-on, nos premiers maîtres eux-mêmes.

Mlle Louise Fitzjames, dont nous avons dit les succès à Modène, sera de retour vers le 10 du mois prochain. Dans une audience de congé qu'elle a obtenue du grand-duc, cette artiste a été traitée de la manière la plus affable. Elle a dansé un pas du *Dien et la Bayadère* à la demande du prince, qui lui a témoigné, par un riche présent, toute sa satisfaction.

Aux Variétés, spectacle demandé : avec *les Abeilles*, le *Chevalier de St-Georges* et le *Maître d'école*.

Le Palais Royal donne aujourd'hui à ses habitués le *Vicomte de Létorière*, de M. J. Bayard et Dumanoir. Il paraît qu'un arrangement amiable a fait taire les réclamations soulevées par l'auteur du roman auquel cette pièce est empruntée.

Jeanne le Breton, grâce au jeu savant de Bocage, semble devoir être productif pour la Porte-Saint-Martin. Hier un grand nombre de curieux n'ont pu trouver de place. Bocage a probablement, par cette création, fait ses adieux à l'école moderne, qui lui doit tant et de si belles victoires. On sait qu'il est engagé à la Comédie-Française pour y devenir l'interprète du répertoire classique. Il a même, assure-t-on, choisi le *Misanthrope* pour son rôle de début. D'Alceste à Buridan, quelle distance ! et quel triomphe, si ce n'est pas un échec !

Nous recevons de Londres les nouvelles qui suivent : Covent-Garden fait de plus en plus claquer son fouet. Depuis les succès obtenus par Miss Kemble, les directeurs s'enflent, se gonflent et se travaillent comme la grenouille de la fable. Or, voici les résultats de la grande prospérité du théâtre régi et gouverné par Mme Vestris : Miss Kemble, qui joue trois fois par semaine, fait 300 livres par représentation, soit 900 livres ; la directrice fait 50 livres par chacune des trois autres soirées, soit 150 livres ; total 1,050 livres. Si les frais hebdomadaires sont de 1,200 livres, il n'y a vraiment pas de quoi se vanter.

On prépare la *Somnambule* pour Miss Kemble. Mais qui donc remplira le rôle d'Evelino, de Robini, et celui de Rodolphe de Tamburini ? Et puis, le personnage tout sérieux, tout léger de la *Somnambule* convient-il bien aux grâces un peu dotées de Miss Kemble ? mais quand la czarine de Covent-Garden décide quelque chose, son public doit admirer et se taire.

Macready ouvre à Drury-Lane le 27 décembre. La pièce d'inspiration sera probablement la *Tempête* de Shakespeare avec des décors nouveaux et un luxe inouï d'accessoires. Cet habile directeur prépare aussi une pantomime extraordinaire et dans laquelle figureront les clowns les plus habiles de l'Angleterre.

« Qui. Plein d'attentions délicates dues aux êtres faibles, il sera bon pour toutes les femmes, mais bien difficilement épris d'aucune : il regardera cette question comme beaucoup trop sérieuse pour en faire un jeu. »

« Il se pourrait donc qu'il passât sa vie sans aimer véritablement, en montrant en lui toutes les qualités qui peuvent inspirer une passion profonde. Mais s'il trouve une fois son idéal de femme, celle entrevue dans ces rages qu'on fait les yeux ouverts ; s'il rencontre un être qui le comprend, qui remplace son âme et jette sur toute sa vie un rayon de bonheur, qui brille pour lui comme une étoile à travers les nuages de ce monde si sombre, si froid, si glacé ; qui donne un charme tout nouveau à son existence, et fasse vibrer en lui des cordes muettes jusque-là, je crois inutile de dire qu'il saura reconnaître et apprécier son bonheur. Aussi la rendra-t-il parfaitement heureuse. Jamais ni par un mot, ni par un regard, il ne froissera ce cœur aimant qui se sera remis en ses mains avec l'aveugle amour d'un enfant qui dort dans les bras de sa mère ; car si elle se réveillait jamais de ce doux rêve, elle aurait l'âme et le cœur à jamais déshirés : il lui serait impossible de s'embarquer sur cet océan sans y mettre tout son avenir. »

« Cet homme aura nécessairement la physionomie, la tournure, la démarche, enfin la manière de faire les plus grandes comme les plus petites choses, des êtres supérieurs qui sont simples et sans apprêt. Ses mains seront belles. Il aura la lèvre supérieure légèrement relevée par un sourire ironique et dédaigneux pour les indifférens ; enfin il réservera pour ceux qu'il aime le rayon céleste et brillant de son regard plein d'âme. »

« Mademoiselle, me dit-il en espagnol et d'une voix profondément émue, veut-elle me permettre de garder ceci en mémoire d'elle ? Voici la dernière leçon que j'aurai l'honneur de lui donner, et celle que je reçois dans cet écrit peut devenir une règle éternelle de conduite. J'ai quitté l'Espagne en fugitif et sans regret ; mais, aujourd'hui, j'ai reçu de ma famille une somme qui suffit à mes besoins. J'aurai l'honneur de vous envoyer quelque pauvre Espagnol pour me remplacer. »

Il semblait ainsi me dire : — Assez joué comme cela. Il s'est levé par un mouvement d'un incroyable dignité, et m'a laissé confondu de cette inouïe délicatesse chez un homme de sa classe. Il est descendu et a fait demander à parler à mon père.

Au dîner, mon père me dit en souriant : — Louise, vous avez reçu

Spéctacles du 1^{er} décembre.

- 7 h. » OPÉRA. — Les 2 premiers actes de Fernand Cortez. Giselle.
- 7 h. » FRANÇAIS. — Les Préventions, Une Chaise.
- 7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — L'Automate, la Jeunesse de Charles-Quint, le Panier fleuri.
- 6 h. 3/4 ODON. — L'Actionnaire, Luxe et Indigence, Crispin rival.
- 6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Trois Oeufs, l'Ingénieur de Paris, l'Aveugle et son bâton, la Cachucha, le Cabaret de Lustucru.
- 6 h. » GYMNASSE. — La Douairière, Caliste, la Carotte d'Or, le Capitaine.
- 6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Chevalier de St-Georges, les Abeilles, le Maître d'école.
- 6 h. » PALAIS-ROYAL. — La Savonnette, 1^{re} du Vicomte de Létorière, Simplette.
- 6 h. » PORTE SAINT-MARTIN. — Cartouche, Jeannie le Breton.
- 6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — La Régaillette, Paul et Virginie.

Bourse, Halles et Marchés.

Il s'est fait, à cause de la liquidation des affaires nombreuses à l'importance desquelles n'a pas répondu celle des variations. On avait traité avant la séance de 80 1/2 à 17 1/2. Le 3 0/0 ouvert au parquet à 80 20 est immédiatement tombé à 15, tantôt demandé, tantôt offert. Une faible réaction l'a un moment porté au parquet à 80 25 et dans la coulisse à 22 1/2 seulement; puis il est retombé à 10. Remonté ensuite à 80 15, c'est à ce cours qu'a été donnée la réponse des primes, d'après laquelle les primes levées ou abandonnées se sont à peu près partagées en nombre égal. Une assez longue station à ce dernier prix a été suivie de la clôture à 80 20, au parquet, 5 c. de hausse sur celle d'hier, et 17 1/2 dans la coulisse. Le 5 0/0 gagne également 5 c.; le nouvel emprunt finit en dernier cours d'hier à la banque de France, en baisse de 10 fr. sur celui de vendredi (5,410); la rive gauche de 1 fr. 25 (200); Strasbourg, de 7 fr. 50 sur celui de jeudi (222 50); la rive droite, sur celui d'hier, de 5 fr. (512 50). Saint Germain est coté comme samedi 745; les ducats en baisse de 50 c. Les autres valeurs sans affaires à terme.

Au comptant, fermant : COMME PRÉCÉDEMMENT : 4 0/0 (101 50), 5 0/0, Quatre Cansux (1245), emprunt St-Germain (11 83), Orléans non libéré (480), Piémont (1,127 50), dette active (24 5/4), passive (5 5/8), 3 0/0 belge 1831 (101 5/4), d^e 1840 (102 1/8).

EN HAUSSE : De 12 fr. 50 (5,415); de 2 fr. 50, obligations de la ville (1,500), jouissance des Quatre-Cansux (155), Rouen (453); de 1 fr. 25, jouissance de Bourgogne (8,750); de 10 fr. Tisserand Maberly (510), Banque belge (775); de 25 c., ducats.

EN BAISSSE : De 5 c. 3 0/0 et emprunt; de 1 fr. 27, rive droite 315; de 3 fr., Strasbourg (222 50), gros Laffitte (5,063); de 2 fr. 50, Saint-Germain (745), caisse hypothécaire (760); de 1 fr., recriptions sur Strasbourg (51); de 1 8 0/0, emprunt romain (102).

N. B. Bons du trésor, 4 et 9 mois d'échéance 5 3/8 0/0.

FONDS PUBLICS.	1 ^{er} cours.	plus haut.	plus bas.	2 ^e cours.	Clôt. préc.	PRIMES.—Du 10 au 11	Prochains.
5 0/0 J. de Cl.	116 25	116 25	116 23	116 20	116 25	100 00	116 25
septennal, f. c.	116 25	116 25	116 20	116 20	116 20	100 00	116 20
3 0/0 J. de Cl.	80 20	80 20	80 15	80 15	80 15	100 00	80 15
22 juil. f. c.	80 20	80 20	80 10	80 10	80 10	100 00	80 10
Emp. 1844, f. c.	80 25	80 25	80 15	80 15	80 15	100 00	80 15
12 juil. f. c.	80 25	80 25	80 10	80 10	80 10	100 00	80 10
Naples J. Cl.	106 00	106 00	105 75	105 75	106 00	100 00	106 00
Naples f. c.	106 75	106 75	106 50	106 50	106 75	100 00	106 75

DU COMPT. à la fin du mois, 3 0/0 82 1/2... — Emprunt 1841, 100 00... —
REPORTS : Du compt. à la fin du mois, 3 0/0 85 1/2... — Cent. de Napl., 100 00... —
CHANGES, 3 mois : Amsterdam, papier, 100 00; Argent 100 1/2; Hambourg, p. papier, 106 1/2; Londres, papier, 100 00; Argent, 100 00; Naples, papier, 100 00; Vienne, papier, 100 00; Argent, 100 00.

MARCHANDISES. — Huile colza, disponible, 129 50 à 130 00; décembre, 130 00 à 130 50; premiers mois 131 00; toute l'année, 132 00.
Laines : Colza, 124 à 124 25; collette rouille, 116 00; lin, 96 50 à 100; cameline, 107 50; charbon, 107 50; Vulture, 6 fr. 25.
Lyon : Colza, disponible, courant du mois et décembre 152 50; 4 premiers mois 153 25, 144 50.
Narbonne : Disponible, 64 à 64 50; courant du mois et décembre, 64 50 à 65 00; janvier et février, 64 50 à 65 00; mars et juin, 64 50; juillet et août, 65 00 à 65 50; 4 derniers mois, 68 à 69.
SAVOIS. — Disponible, 1^{re} sorte, 3 0/0; 1^{re} 125 fr. les 100 kil.; vieux, 6 à 8 0/0 (à 120 fr. les 100 kil.).

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE. — ASSEMBLÉES DE CREANCIERS. — Jeudi 2 décembre, 1^{er} mercredi et femme, anc. hôteliers; concordat, 9 h. — Charles, ent. de mécanicien; clôture, 9 h. — Robin, md de vins; redd. de comptes, 9 h. — Masson, maître d'hôtel garni; synd., 9 h. — Recaloz, md de vins; syndicat, 10 h. — Chachois, quincaillier; compte de gestion, 10 h. — Bernadet, ent. de bâtiments; clôture, 10 h. — Lelièvre, nourricier; vérification, 10 h. — Gœlin, ent. de bâtiments; vérification, midi. — Auban, épicer; vérification, midi. — Tresse, sur. vénéneux; clôture, midi. — Hue, limonadier; clôture, midi. — Vincent Baillet et femme, md de bois; clôture, 1 h. — Delafleur, limonadier; synd., 1 h. — Lalour, gérant de la Presse médicale; concordat, 1 h. — Lobreton, négociant; concordat, 2 h. — Binant, imprimeur; redd. de comptes, 2 h. — Clusel, fabricant de féculas; synd., 3 h. — Jacquet, porc et fils, tailleur; clôture, 3 h. — Pelletier, fab. de papiers de confection; vérification, 3 h. — Talbot, menuisier; clôture, 3 h.

DECLARATIONS DE FAILLITES. — Du 29 novembre 1841. — Des sieurs : Roclon, md de vins, boulevard Beaumarchais 26. Juge comm., M. Pichon; synd. prov., M. Dupuis, rue de Grammont, 6. — Guais, ent. de mécanicien, rue des Filles-Saint-Martin, 19. Juge comm., M. Moluery; synd. prov., M. Defoux, faubourg Montmartre, 14 bis.

L'un des propriétaires-gérants : DUJARRIC.

Paris. — Imprimerie de BETHUNE et FLON, 36, rue de Valenciennes.

des leçons d'espagnol d'un ex-ministre du roi d'Espagne et d'un condamné à mort.

— Le duc de Soria lui dit-je.
— Le duc ? me répondit mon père. Il ne l'est plus, il prend maintenant le titre de baron de Macumer, d'un lieu qui lui reste en Sardaigne. Il me paraît assez original.

— Ne flétrissez pas de ce mot qui, chez vous, comporte toujours un peu de moquerie et de dédain, un homme qui vous vante, lui dis-je, et qui, je crois, a une belle âme.

— Baronne de Macumer ? s'écria mon père en me regardant d'un air moqueur. J'ai baissé les yeux par un mouvement de fierté.

— Mais, dit ma mère, Hénares a dû se rencontrer sur le perron avec l'ambassadeur d'Espagne ?

— Oui, a répondu mon père : l'ambassadeur m'a demandé si je conspirais contre le roi son maître ; mais il a salué l'ex-grand d'Espagne avec beaucoup de déférence, en se mettant à ses ordres.

Ceci, ma chère madame de l'Estorade, s'est passé depuis quinze jours, et voilà quinze jours que je n'ai vu celui qui m'aime, car cet homme m'aime. Que fait-il ? Je voudrais être mouche, souris, moineau. Je voudrais pouvoir le voir, seul, chez lui, sans qu'il m'aperçoive. Nous avons, ma chère, un homme à qui je puis dire : Allez mourir pour moi... Et il est de caractère à y aller ! je le crois du moins ! Enfin il y a dans Paris un homme à qui je pense, et dont le regard m'inonde intérieurement de lumière ! Oh ! c'est un ennemi que je dois fouler aux pieds. Comment, il y aurait un homme sans lequel je ne pourrais vivre ? qui me serait nécessaire ? Tu te maries et t'aime ! Au bout de quatre mois, ces deux colombes qui s'élevaient si haut sont tombées dans les marais de la réalité.

Dimanche.
Hier, aux Italiens, je me suis sentie regardée, mes yeux ont été magnifiquement attirés par deux yeux de feu qui brillaient comme deux escarboucles dans un coin obscur du parterre. Hénares n'a pas détaché ses yeux de dessus moi. Le monstre a cherché la seule place d'où il pouvait me voir, et il y est ! Je ne sais pas ce qu'il est en politique ; mais il a le génie de l'amour.

Voilà, belle René, à quel point nous en sommes.

a dit le grand Carnelle.
(La suite à demain.)

Librairie, beaux-arts et musique.

L'Histoire de dix ans, dont l'éditeur Pagnerre met en vente le premier volume, est un livre qui se recommande par une appréciation sérieuse et élevée de tous les faits contemporains.

PAGNERRE, ÉDITEUR DU Dictionnaire politique, (40 LIVRAISONS A 50 c.), DU Livre des Oraisons, (50 LIVRAISONS A 50 c.), DES Ouvrages de M. Lemennais, Cormeille, ETC., RUE DE SEINE, N° 44 bis.

REVOLUTION FRANÇAISE. En vente: la 1^{re} Vol. et le 1^{er} vol. HISTOIRE DE DIX ANS 1830 A 1840 DU GOUVERNEMENT ANGLAIS PAR M. LOUIS-BLANC. 64 livraisons à 25 centimes.

BUREAUX, 97, rue Richelieu, DEUX ALBUMS DE PIANO et de CHANT. REVUE ET GAZETTE MUSICALE. ABONNEMENT: 30 fr. par an. 34 fr. pour la Province. DIX CONCERTS.

Chez LANGLOIS et LECLERCQ, libraires-éditeurs des ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE, par LYELL, 81, rue de la Harpe, à Paris. DICTIONNAIRE USUEL ET SCIENTIFIQUE DE GÉOGRAPHIE.

VENTES IMMOBILIÈRES. Étude de M. Hatin, notaire à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 17.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'HISTOIRE NATURELLE. Rédigé par une réunion de savants, la plupart membres de l'Institut (MM. Arago, Brongniart, Cordier, Dumas, Étie de Beaumont, Flourens, Geoffroy Saint-Hilaire, de Humboldt, de Jursieu, etc.).

La maison Lassalle exécute à ses risques et périls toutes les commissions qui lui sont confiées. Elle n'exige de ses commettants aucune avance de fonds.

CONTEFAÇON LITTÉRAIRE. D'un jugement rendu le 4 août 1844, par la sixième chambre du tribunal de la Seine, jugeant contradictoirement, entre M. Victor Hugo, homme de lettres, demeurant à Paris, place Royale, 6.

bel Hôtel, avec cour et jardin, sis à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 27 bis.

LES APPAREILS DE CHAUFFAGE JACQUINET. Qui ont une si grande réputation et dont la fabrication, récompensée d'une médaille d'or, devrait servir de modèle aux plaques.

MÉDAILLE DE L'ARTS. TAILLEUR, 15, Rue de Choiseul. Brevet pour un nouveau système de mesures qui, en donnant une connaissance exacte de la conformation du corps permet de le suivre ou de le modifier par degrés.

D'UNE JOLIE MAISON, r. des Martyrs, 57, formant petit hôtel, avec petite cour et petit jardin, contenant à une famille nombreuse; calorifère, eaux de la ville.

SOCIÉTÉ CIVILE DES NU-PROPRIÉTAIRES, RUE LOUIS-LE-GRAND, 35. achat au comptant d'après des tarifs des NU-PROPRIÉTÉS: 1° de Rentes de l'Etat; 2° de Créances hypothécaires; 3° d'Immeubles.

Propriétés sont louées au sieur Roger, avec jouissance qui finit le 1^{er} octobre 1845. Mises à prix: 6,500 fr.

I d'une Maison, sis à La Villette, rue de Flandre, 165. 2 d'une Maison, sis à La Villette, rue de Flandre, 167.

UNE MAISON, ayant écurie et remise, du prix de 100 à 120,000 fr. S'adresser à M. Julien Yver, notaire, rue St-Honoré, 422.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HOSPICES CIVILS DE PARIS. Adjudication, le mardi, 14 décembre 1845, à une heure précise, dans l'une des salles de l'Administration des hospices.

3 d'une Maison, sis à La Villette, rue de Flandre, 170. 4 d'une Maison, sis à La Villette, rue de Flandre, 172.

BIENS SITUÉS À PARIS ET DANS LES DÉPARTEMENTS. Administration des Hospices, Hospices civils et Secours à domicile de Paris.

CHANSONS POLITIQUES ET AUTRES DE CH. LE PAGE, précédées d'une lettre de BÉRANGER sur les œuvres de l'auteur.

5 d'une Maison, sis à La Villette, rue de Flandre, 174. Mises à prix: 15,000 fr. 15,000 fr. 25,000 fr. 25,000 fr. 45,000 fr.

UNE MAISON, sis à Paris, rue Neuve-Bourg-l'Abbé, 14. S'adresser à M. Thiac, notaire, place Dauphine, n° 21.

BOUGIE clairant 12 heures, — Dépot r. de Seine, 2, épicerie GROS et 112 GROS. A LOUER DE SUITE, HOTEL VASTE ET COMMODE, entre cour et jardin, avec écurie, 21 mise, calorifère, et autres dépendances.

Une Maison, d'un rapport de 15 800 fr. Prix fixe, 230,000 fr. S'adresser au propriétaire, rue de l'Est, 21, au coin de celle du Val-de-Grâce.

1^{er} Maison, rue de Sévres, 1031. 2^o Maison, Rue des Roisiers, 24. 3^o Terrain avec Bâtiment, Impasse Longue-Avoine, faubourg St-Jacques.

1^{er} 5,600 hectolitres 15 litres de HARICONS BLANCS en trois lots. 2^o 688 hectolitres 19 litres de LENTILLES en trois lots.